

SOMMAIRE (Suite)

Arrêtés du 5 mars 1970 portant mouvement dans le corps de la magistrature, p. 334.

ACTES DES WALIS

Arrêté du 3 janvier 1970 du wali de Tizi Ouzou, portant concession gratuite, au profit de la commune de Lakhdaria, d'une parcelle de terre, bien de l'Etat, d'une superficie de 8800 m2 environ, nécessaire à l'implantation de deux classes et de deux logements, p. 334.

Arrêté du 3 janvier 1970 du wali de Tizi Ouzou, portant concession gratuite, au profit de la wilaya de Tizi Ouzou, d'une parcelle de terre, bien de l'Etat, sise à Isser, formée par la réunion des lots 101, 104 et 105, d'une superficie de 4000 m2, nécessaire à l'implantation d'un collège d'enseignement général à Isser, p. 334.

Arrêté du 5 janvier 1970 du wali d'Annaba, portant concession gratuite, au profit de la wilaya d'Annaba, de 2 villas, biens de l'Etat, sises à Annaba, au quartier Saint Cloud, dénommées « villa Lavie » et « villa les Pins », nécessaires aux fins de réception des hôtes de la wilaya, p. 334.

Arrêté du 6 janvier 1970 du wali de Saïda, portant autorisation de prise d'eau, par pompage, sur l'oued Saïda, p. 334.

Arrêté du 7 janvier 1970 du wali d'Annaba, portant désaffectation et affectation gratuite, au profit du ministère des anciens moudjahidines, d'un immeuble bâti, y compris son terrain d'assiette d'une superficie de 8 a 50 ca, pour servir de maison d'enfants de chouchada de Souk Ahras, p. 335.

Arrêté du 10 janvier 1970 du wali de l'Aurès, portant concession gratuite, au profit de l'hôpital civil de Batna, d'un terrain, bien de l'Etat, d'une superficie de 15 ha, nécessaire à la construction d'un nouvel hôpital à Batna, p. 335.

Arrêté du 16 janvier 1970 du wali de Tizi Ouzou, portant affectation d'une parcelle de terre, bien de l'Etat, sise à Isser, dépendant du domaine autogéré « Chaab », au profit du ministère de la jeunesse et des sports, pour servir d'assiette à la construction d'un foyer d'animation des jeunes, p. 335.

AVIS ET COMMUNICATIONS

S.N.C.F.A. — Demandes d'homologation de propositions, p. 335.

Avis du 3 mars 1970 du président de l'assemblée populaire communale de Tébessa, relatif à la clôture de l'inscription des personnes dépourvues de noms patronymiques, p. 335.

Marchés — Appels d'offres, p. 336.

— Mises en demeure d'entrepreneurs, p. 336.

LOIS ET ORDONNANCES

Ordonnance du 17 mars 1970 chargeant le ministre de l'intérieur du ministère des finances et du plan.

AU NOM DU PEUPLE,

Le Conseil de la Révolution,

Vu l'ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement ;

Ordonne :

Article 1^{er}. — M. Ahmed Medeghri, ministre de l'intérieur

est chargé provisoirement du ministère des finances et du plan.

Art. 2. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 mars 1970.

P. le Conseil de la Révolution,

Le Président,

Houari BOUMEDIENE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 20 février 1970 portant mesure de grâce.

Par décret du 20 février 1970, une remise de grâce est accordée pour le reste de la peine de prison prononcée contre le nommé Ahmed Azzouni par arrêté de la cour révolutionnaire, le 7 avril 1969, le condamnant à trois ans de prison et dix mille dinars d'amende, pour complicité dans un complot contre la sûreté de l'Etat, aide à des malfaiteurs et recel de malfaiteurs.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêtés des 28 janvier, 26 février et 4 mars 1970 portant mouvement de personnel.

Par arrêté du 28 janvier 1970, M. Mokhtar Aniba est radié des cadres du ministère des affaires étrangères, à compter du 1^{er} juin 1969.

Par arrêté du 28 janvier 1970, Mlle Fatima Bekkouche est radiée des cadres du ministère des affaires étrangères, à compter du 1^{er} juin 1969.

Par arrêté du 26 février 1970, la demande de démission de Mlle Aïcha Guernina, dactylographe au ministère des affaires étrangères, est acceptée, à compter du 13 octobre 1969.

Par arrêté du 26 février 1970, Mme Benabdellah, née Khedidja Sédik est radiée des cadres du ministère des affaires étrangères, à compter du 1^{er} juin 1968.

Par arrêté du 4 mars 1970, M. Hocine Allaoui est radié des cadres du ministère des affaires étrangères, à compter du 20 septembre 1969.

Par arrêté du 4 mars 1970, M. Houari Mokhtari est radié des cadres du ministère des affaires étrangères, à compter du 1^{er} septembre 1969.

Par arrêté du 4 mars 1970, M. Mohamed Hasni est radié des cadres du ministère des affaires étrangères, à compter du 19 avril 1969.

Par arrêté du 4 mars 1970, M. Abdelhamid Benramdane est radié des cadres du ministère des affaires étrangères, à compter du 24 décembre 1969.

Par arrêté du 4 mars 1970, Mlle Zineb Guehria est radiée des cadres du ministère des affaires étrangères, à compter du 1^{er} décembre 1969.